



Ville de Cannes

CERTIFICAT D’AFFICHAGE

Le Maire de la Ville de Cannes,
Président de l’Agglomération Cannes Pays de Lérins,
Vice-Président du Conseil départemental,

CERTIFIE

Que l’arrêté préfectoral n°2017-036 en date du 5 décembre 2017, portant élaboration du plan de prévention des risques naturels prévisibles d’inondations de la commune de Cannes, a été affiché en mairie principale, à l’Hôtel de Ville annexe de la Ferrage et en mairies annexes le 28 décembre 2017 pour y demeurer jusqu’au 29 janvier 2018 inclus ;

Qu’il a également été mis en ligne sur le site internet de la Ville de Cannes www.cannes.com le 28 décembre 2017.

Cannes, le **31 JAN. 2018**

Pour le Maire,
L’Adjointe déléguée,

Joëlle ARINI